

ACCESSIBILITE POUR L'APPRENANT EN SITUATION DE HANDICAP

IFPS DE TULLE

PREAMBULE :

Dans le cadre de la **LOI n°2005-002 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de **la Loi N°2018-771 du 5 septembre 2018** pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'institut de formation en soins infirmiers s'engage à faciliter l'accessibilité à la formation aux futurs apprenants en situation de handicap, compatible avec les modalités règlementées de la formation et à l'exercice du futur métier envisagé.

Un référent handicap formé par le Centre Ressource Formation Handicap de Bordeaux (202, Rue d'Ornano, 33000 BORDEAUX) est disponible sur RDV pour préparer, avec votre référent de parcours, votre projet de formation. L'Institut est sensibilisé aux différentes situations de handicap et dispose d'un réseau de ressources compétentes pour vous accompagner.

Maria PACHECO |REFERENT HANDICAP

IFPS

18, rue du 9 juin 1944 BP 117 - 19000 TULLE

Tél. : 05.87.49.33.31

pacheco@ch-tulle.fr

OBJET DU REGISTRE D'ACCESSIBILITE :

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement et des prestations accessibles aux personnes présentant un handicap.

Les textes de références

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

A : ACCESSIBILITE DU BATIMENT :

- **Stationnement** : 4 places matérialisées pour PMR sont à proximité du bâtiment 419



- **Accès bâtiment** :

- **Porte d'entrée principale** : à groom avec poignée
- **Interphone** : possibilité d'appel pour aide à l'ouverture de porte



- **Ascenseur** :
 - Accès aux 2 étages supérieurs de l'IFSI et IFAS
 - Annonce vocale des étages et boutons d'appel à reconnaissance tactile

- **Les locaux** :

- **Salles de cours, de simulation, et de l'amphithéâtre**
 - Portes soit à double battants, soit grande largeur
 - Amphithéâtre : 3 espaces au premier rang pour accès PMR
- **Secrétariat** :
 - Banque d'accueil adaptée au PMR
- **Sanitaires** :



- Sanitaires hommes et sanitaires femmes pour PMR à chaque étage

B : ACCES A LA FORMATION :



➤ **TROUBLES COGNITIFS :**

- Possibilités de compensations au regard de l'attestation MDPH
- Troubles DYS : les compensations seront à étudier avec le réfèrent handicap et le formateur réfèrent pédagogique



➤ **TROUBLES AUDITIFS :**

Les compensations seront à étudier avec le réfèrent handicap



➤ **TROUBLES VISUELS :**

Les compensations seront à étudier avec le réfèrent handicap



➤ **DEFICIENCE MOTRICE**

Déficiencie transitoire ou permanente compatible avec la formation et le futur métier envisagé. Les compensations seront à étudier avec le réfèrent handicap

C : LE RESEAU LOCAL :

CRFH Nouvelle aquitaine :

Antenne Limoges :

05.57.29.20.12

Dpt 19, 23 et 87

Mathilde PRADOS

m.prados@crfh-handicap.fr

Gisèle TEIXEIRA VAZ

g.teixeira-vaz@crfh-handicap.fr

ACCEA

SITE LIMOGES 4, rue Villaris

87000 LIMOGES 05 55 03 62 63

MDPH CORREZE :

7 Rue du Dr Ramon, 19000 Tulle

Du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h.

[05 19 07 85 00](tel:0519078500)

EPATECH : la plateforme d'essais et de prêts d'aides techniques de compensation du handicap

http://www.epatech.fr/v2/index.php?id_product=24&rewrite=bon-de-livraison&controller=product

FIPHFP : plateforme le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)

<https://www.fiphfp.fr/employeurs/nos-aides-financieres/catalogue-des-interventions>

AGEFIPH Nouvelle Aquitaine :

Mme Cathy DENDIEVEL

Mme Emmanuelle LAW-LEE

Téléphone : 0557292012

Mail : accueil@crfh-handicap.fr

D : UN IFSI ADAPTE AUX DIFFERENTES SITUATIONS DE HANDICAP

Nous portons également à votre connaissance l'existence du CRIP (Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle), près de Montpellier, permettant aux personnes porteuses d'handicaps de suivre des formations d'infirmiers et d'aides-soignants dans des conditions optimales.

Pour plus d'information, contactez-les au 04.67.33.18.17

E : ANNEXES :

- **Fiche de mission du REFERENT HANDICAP**
- **Fiche synthèse**

 <p>Hôpitaux de Corrèze INSTITUTS DE FORMATION TULLE</p>	<p>FICHE DES MISSIONS DU REFERENT HANDICAP</p>	<p>T10-N6-2</p>
	<p><i>Création par référent handicap 2023</i></p> <p><i>Approbation : L. BLANCO, Directrice IFPS (décembre 2025)</i></p>	

1. CADRE DES MISSIONS :

Afin de répondre à la réglementation du principe de l'égalité des droits et des chances référencée dans la loi n°2005-002 du 11 février 2005 et de la loi N°2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'institut de formation en soins infirmiers s'engage à mettre une politique d'accès à la formation pour les futurs apprenants en situation de handicap.

Pour ce faire, la présence d'un référent handicap formé sur la structure répond aux exigences réglementaires et l'amélioration des conditions et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Cet engagement s'inscrit dans la signature de la charte régionale d'engagement dans la démarche de progrès pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap co-signée avec le CRFH Nouvelle –Aquitaine.

MISSION PRINCIPALE :

Animer et mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation, définie par la direction de l'Institut de Formation.

Il est soutenu dans sa mission par la direction. Il suit les indicateurs d'engagement de charte régionale annuellement dans le cadre du Programme Régional d'accès à la formation Il participe aux rencontres territoriales proposées par le CRFH.

Dans le cadre de son temps de travail, un temps 5h /mois sont dédiées à la mission. Un point régulier est fait avec la direction lors de l'entretien professionnel et lors du suivi des indicateurs de progrès lors des revues de processus QUALIOPi.

2. COMPETENCES REQUISES

- *Compétences de savoir-faire :*

- Mobiliser l'équipe
- Impulser et conduire un projet
- Conduire un entretien
- Pratiquer l'écoute active
- Organiser et conduire une réunion
- Créer, développer, animer un réseau de partenaires

- Assurer un rôle de médiation
 - **Compétences de savoir être**
 - Etre à l'aise avec le handicap et les personnes en situation de handicap
 - Capacité d'écoute et d'empathie
 - Capacité à communiquer et à convaincre
 - Esprit de synthèse
 - Aptitudes à coopérer
 - Facilité d ('adaptation à des situations variées et à des points de vue différents
- **Compétences de savoir**
 - Sur la réglementation en cours : faire une veille réglementaire sur le sujet
 - Sur les obligations d'accessibilité et de compensation pour l'IF
 - Sur les différents types de handicaps et leurs incidences principales en formation
 - Sur la RQTH, reconnaissance utile pour mettre en place les mesures lors de l'entrée en formation
 - Sur les différentes modalités de mobilisation des aides et appui (ACCEA/EPATECH ...)
 - Sur les réseaux d'acteurs ressources en matière de handicaps (PAS, CRFH ;....)

3. LES ACTIVITES :

- ACCOMPAGNER : le pilotage de l'engagement dans la charte régionale de démarche de progrès pour l'accessibilité des formations,
- SOUTENIR ET MOBILISER l'équipe sur l'accessibilité du centre de formation
- FAVORISER LA COMMUNICATION sur l'accessibilité
- FAVORISER LE REPERAGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
- SAVOIR MOBILISER les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap
- CREER, DEVELOPPER ET S'APPUYER SUR UN RESEAU de partenaires externes
- ANTICIPER ET PREPARER la transmission d'informations aux partenaires pour faciliter l'accès à l'emploi

4. LE RESEAU LOCAL :

[CRFH Nouvelle aquitaine](#) :

Antenne Limoges :

05.57.29.20.12

Dpt 19, 23 et 87

Mathilde PRADOS

m.prados@crfh-handicap.fr

Gisèle TEIXEIRA VAZ

g.teixeira-vaz@crfh-handicap.fr

ACCEA

SITE LIMOGES 4, rue Villaris
87000 LIMOGES 05 55 03 62 63

MDPH CORREZE :

7 Rue du Dr Ramon, 19000 Tulle
Du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h.
[05 19 07 85 00](tel:0519078500)

EPATECH : la plateforme d'essais et de prêts d'aides techniques de compensation du handicap

http://www.epatech.fr/v2/index.php?id_product=24&rewrite=bon-de-livraison&controller=product

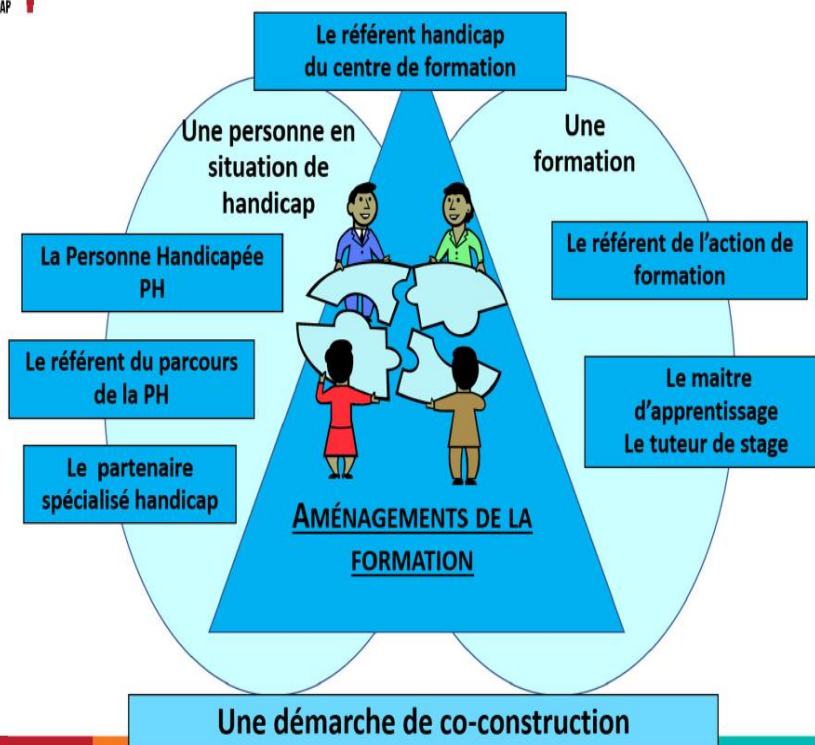
FIPHFP : plateforme le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)

<https://www.fiphfp.fr/employeurs/nos-aides-financieres/catalogue-des-interventions>

5. LA DEMARCHE POUR REpondre AU MIEUX A LA COMPENSATION DU HANDICAP (Voir doc)



Une rencontre d'expertises complémentaires



<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/vademecum-de-l-accompagnement-des-etudiants-presentant-des-tsa-51152>

FICHE SYNTHÈSE : T10N6-2



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue IFPS de Tulle

 → Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

 → Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : ifsi@ch-tulle.fr secrétariat : 05/87/49/33/31



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 261 927 206 00027

Adresse : 18 rue du 09 juin 1944 19000 TULLE



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. Les boutons d'appel dans l'ascenseur ne sont pas en brail mais par reconnaissance tactile



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2. porte principale d'accès n'est pas automatique

un interphone extérieur permet de contacter une personne pour aide à l'ouverture si besoin



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non